

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 19 octobre 2023 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 13/10/2023

PRESENTS : MM. BRAGUIER Antoine, CASSIANI-INGONI Christine, COUTURIER Marie-Christine, GILBERT Vincent, LETURGEZ Laurence, JUSTICE Michel, BOULINEAU Daniel, GARNIER Denis, GAUDRON Mylène, LAURENT Morgane, M. SOULLET Franck.

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRIER Cécile, M. CHAINEAU Silvin, M. GUILLARD Ludovic.

ABSENTS EXCUSES MANDANT D'UN POUVOIR : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASSIANI-INGONI Christine.

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte rendu**

- **SUBVENTIONS COMMUNALES**
 - Répartition en faveur des associations

- **CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)**
 - Adhésion

- **CESSION CHEMIN DE LA COINDRIE A BRIDE LES LOUPS**
 - Rectification de la précédente délibération

- **SOREGIES**
 - Convention de mécénat

- **QUESTIONS DIVERSES**

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 14 septembre 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

1- SUBVENTIONS COMMUNALES

Répartition

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission de la vie associative, culturelle et sportive s'est réunie afin d'examiner les diverses demandes de subventions et a préparé un état de proposition lequel est soumis à l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la répartition des subventions selon le détail suivant :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	Montant en euros	ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	Montant en euros
ACCA	500	Génération mouvement (3 ^{ème} âge)	250
Assoc. Protect° Mise en valeur des forêts	100	Tennis club	600
AMICALE DES POMPIERS	750	UNC-AFN	400
Association sportive du Collège	500	CIDFF Centre Info Droits Femme	150
Boxing Fight Académy	600	Fondation du patrimoine	100
Comité de Jumelage Waldweistroff	200	Fonds Solidarité Logement (FSL)	200
Cyclos de la Veude	350	CIDFF Centre Info Droits Femme	150
Ecole de Musique/Fanfare	1000	Classe CHAM et Les écol'liés de Maurice	200
Association l'Espérance	350	MNT	40
La Récré de la Maisonnée	300	Prévention routière	40

2- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Adhésion

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement propose aux collectivités d'adhérer à leur association pour contribuer à défendre et promouvoir la qualité du cadre de vie de nos territoires moyennant une participation de 0,10 € / habitant. Il suggère donc à l'assemblée d'adhérer à cette association pour la somme de 136, 40 € pour l'année 2024. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de la collectivité à ladite association pour un montant de 136,40 € pour l'année 2024.

3- CESSION CHEMIN DE LA COINDRIE A BRIDE LES LOUPS

Rectification du compte-rendu du 23 mars 2023

Dans le cadre de la cession du chemin de la Coindrie à Brides les Loups, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'éventuel acquéreur du chemin lui a fait observer qu'à la lecture du compte rendu du 23 mars dernier, il a relevé que les frais de géomètre devaient être pris en charge par la collectivité. Cependant, après vérification des différentes délibérations et échanges avec le géomètre, Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que les frais étaient bien à la charge de l'acquéreur. Par conséquent, il affirme qu'il s'agit d'une erreur lors de la rédaction dudit compte rendu et que les textes qui font foi sont les délibérations prises par le conseil municipal.

4- SOREGIES

En ce qui concerne l'installation des illuminations de Noël 2023 dans le centre bourg, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le groupe SOREGIES apporte son soutien à la collectivité en procédant aux branchements des illuminations gratuitement chaque année. Il explique au conseil municipal que, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, SOREGIES peut bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés à hauteur de 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter de signer la convention de mécénat telle qu'elle est présentée par SOREGIES. Après les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5- BUDGET 2023

Décision modificative n° 5

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 23 février 2023, le conseil municipal a délibéré à propos des restes à réaliser 2022 à reporter sur l'exercice 2023. Il explique que ces restes à réaliser devaient être pris en compte dans le budget 2023 et que, malheureusement, ces restes à réaliser ont été saisis dans les propositions nouvelles. Après avoir pris des renseignements auprès du service du Contrôle Budgétaire de la Préfecture, Monsieur le

Maire précise au conseil municipal qu'il est indispensable de prendre une décision modificative pour rétablir la situation comptable des prévisions au sein du budget 2023. C'est pourquoi, il propose au conseil municipal de retirer la décision modificative n° 1 relative aux restes à réaliser 2022, de modifier les nouvelles propositions du budget 2023 et de rétablir les restes à réaliser au sein du budget 2023. Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux modifications nécessaires afin de rétablir le budget 2023 de la collectivité, à savoir :

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	139 402,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-128 : ECOLE ELEMENTAIRE	69 701,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	69 701,00 €	139 402,00 €	0,00 €	0,00 €
D-212-129 : ACCESSIBILITE	40 602,00 €	81 204,00 €	0,00 €	0,00 €
D-212-138 : AMELIORATION DU CENTRE BOURG	30 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-11 : REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX	23 179,00 €	46 358,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-137 : TRAVAUX DE VOIRIE 2020/2021/2022	252 951,00 €	505 902,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-139 : REFECTION DU PONT DU MOULIN DE L'ACLOITRE	79 000,00 €	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-16 : ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	615,00 €	1 230,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	426 347,00 €	852 694,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	496 048,00 €	992 096,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		496 048,00 €		0,00 €

Décision modificative n° 6

Après vérification des crédits budgétaires et en raison des demandes de la trésorerie, Monsieur le Maire propose deux virements de crédits, à savoir :

DECISION MODIFICATIVE N° 6

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	15 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	15 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-139 : REFECTION DU PONT DU MOULIN DE L'ACLOITRE	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 700,00 €	15 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les virements de crédits tel qu'il est présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté M. Ludovic GUILLARD, conseiller municipal, afin de lui demander les raisons de son absence depuis plus de 10 mois au sein des séances du conseil municipal et de lui demander de lui faire parvenir sa démission. Monsieur le Maire n'a pas reçu sa démission depuis leur conversation téléphonique. Par conséquent, avec l'accord du conseil municipal, Monsieur le Maire réitérera sa demande auprès de l'intéressé. Dans le cadre des travaux de l'avenue J-E Ménard, Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux.

M. Denis GARNIER, conseiller municipal, signale des incivilités au niveau des accès aux terrains de tennis. Monsieur le Maire prends note.

Mme Mylène GAUDRON, conseillère municipale, intervient à propos du dysfonctionnement des fenêtres et de la VMC du dojo. Elle interpelle à propos de la sécurité des personnes. Monsieur le Maire prends note et se charge d'en faire part au service technique.

Mme Christine CASSIANI-INGONI, conseillère municipale, interroge l'assemblée à propos des projets à venir sur la commune.

Mme Laurence LETURGEZ, conseillère municipale, fait le point sur le projet d'une antenne du centre de loisirs d'Ingrandes sur Vienne. Elle précise que cette antenne pourra accueillir 36 enfants de 3 à 11 ans à partir du 10 janvier 2024. Elle signale que le centre de loisirs recherche 1 directeur(trice) et 3 animateurs(trices) pour l'ouverture de cette antenne. Elle indique qu'une porte ouverte aura lieu le mercredi 6 décembre 2023.

M. Franck SOULLET, conseiller municipal, interpelle l'assemblée à propos de la décoration d'Octobre rose. Il propose que cette décoration soit prise en charge par le comité des fêtes en lieu et place de la commune afin qu'elle soit à la hauteur de l'évènement. Il signale au conseil municipal que la cabane du plan d'eau a été cambriolée et qu'il a constaté une augmentation des incivilités sur la commune. Monsieur le Maire lui indique qu'une plainte a été déposée au service de la gendarmerie et que le service technique a procédé aux réparations nécessaires. De ce fait, le conseil municipal propose de réfléchir à des solutions afin que les incivilités sur la commune diminuent.

Monsieur le Maire propose la date du 20 janvier 2024 pour la distribution des sacs jaunes. Les conseillers municipaux prennent note de l'information.

M. Antoine BRAGUIER, Maire, constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance, fixe un conseil municipal ordinaire le 16 novembre 2023 à 20 h 30 et lève la séance à 21 heures 45.

Vu Le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Vu la secrétaire de séance,
Mme CASSIANI-INGONI Christine